



HAL
open science

Le surf au Maroc. Les déterminants d'une ressource politique incertaine

Christophe Guibert

► **To cite this version:**

Christophe Guibert. Le surf au Maroc. Les déterminants d'une ressource politique incertaine. Sciences sociales et sport, 2008, 1, pp.115-146. halshs-00642927

HAL Id: halshs-00642927

<https://shs.hal.science/halshs-00642927>

Submitted on 19 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le surf au Maroc.

Les déterminants d'une ressource politique incertaine

Christophe GUIBERT

« Surf et politiques publiques au Maroc : les déterminants d'une ressource politique incertaine », *Sciences Sociales et Sport*, L'Harmattan, (coédité par la 3SLF et la SFHS), n°1, septembre 2008, p.115-146.

Introduction

Cet article présente les usages et non usages politiques du surf par des collectivités locales au Maroc lors d'enquêtes menées en 2002 et 2003. Alors que le sport est en France une ressource politique pour les élus locaux – dans une perspective électoraliste, marquer son passage en politique à l'aide d'un équipement structurant l'identification d'un territoire par exemple¹ –, ce n'est pas le cas au Maroc, *a fortiori* au sujet du surf. C'est en gardant à l'esprit les conjonctures nationales, à savoir l'histoire du surf ou l'évolution dans le temps des représentations collectives à l'égard de « l'univers du surf »² mais aussi le maillage associatif ou encore les caractéristiques sociologiques des pratiquants, que peuvent être comprises les dynamiques et actions politiques des municipalités telles que les subventions aux clubs, l'organisation de compétitions ou encore l'achat de matériel. Ce positionnement théorique permet d'éviter les préjugés nationaux comme l'évidence « naturelle » de l'existence d'une politique sportive locale au Maroc. Les perspectives historiques du surf ainsi que la position de cette pratique dans l'espace des sports puis du sport dans l'espace social, font que les analyses et les résultats ne peuvent être appréhendés qu'à l'échelle du Maroc. Autrement dit, les forces en jeu analysées ainsi que les représentations des élus et les orientations politiques qui en découlent ne s'appliquent qu'au Maroc.

Le parti pris d'orienter une analyse des usages et non usages politiques du surf au Maroc s'est trouvé conforté suite à plusieurs faits récents comme la couverture de *Surf Session*, magazine spécialisé leader en France, dans sa livraison de mai 2002³, ou l'organisation avortée des Championnats du Monde *Masters* début 2003 à Safi, ville située entre Casablanca et Agadir. Bien que cette compétition n'ait pas eu lieu suite en partie au boycottage des surfeurs américains à l'issue des attentats du 11 septembre 2001, c'est l'attention des instances mondiales, notamment l'Association des Surfeurs Professionnels, manifestée à l'égard du Maroc qui révèle la place de ce pays en tant que « destination surf ». D'ailleurs, le nombre croissant de surfeurs européens qui séjournent au Maroc (par leurs propres moyens ou en stages⁴) conforte cette évolution récente. Enfin, le processus d'institutionnalisation du surf marocain avec la création de la Fédération Royale Marocaine de Surf et Bodyboard (FRMSB) en novembre 2002, bien que celle-ci ne permette pas encore

¹ Voir notamment GUIBERT Christophe, 2003. *Enjeux et intérêts des élus locaux dans la réalisation de terrains de golf : déclin de la démocratie locale ?* Actes du colloque « Démocratie et Management local : cultures et pratiques », Paris, Dalloz, pp.353-369. GUIBERT Christophe, 2006. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris : L'Harmattan. MERLE Stéphane, 2004. « Saint- Etienne, un club, un stade, une ville ? », in « Sport et communication touristique », *Revue Espaces, Tourisme et Loisirs*, n°217, pp.34-39.

² GUIBERT Christophe, *op.cit.*, 2006.

³ Pour la première fois dans ce magazine, une vague marocaine « fait la une » et dépasse symboliquement, dans les titres et le nombre de pages, la suprématie historique de l'Australie, « destination surf par excellence ».

⁴ Chaque année, les clubs associatifs et les écoles privées françaises sont toujours plus nombreux à proposer des stages de surf sur le littoral marocain (à Agadir et Taghazout notamment), ce qui atteste l'existence d'une demande croissante.

d'accroître avec force les « pouvoirs internes »⁵ du surf, témoigne de la structuration progressive de ce sport.

Pour saisir les actions politiques menées par les élus locaux, des entretiens ont été effectués auprès des agents du champ politique⁶ tels des présidents et adjoints au président de commune, des adjoints de wali⁷, mais aussi des journalistes et des présidents de clubs de surf. Des articles de la presse généraliste marocaine sur le sport et le surf ont également été mobilisés, ainsi que des sites internet sur le surf au Maroc. Après un détour socioéconomique sur la place du sport dans la société marocaine puis sur la configuration du surf dans ce pays, on verra qu'il existe des freins structurels au développement du surf, lesquels bloquent et risquent de contrarier durablement l'essor de la pratique. Néanmoins, quelques rares élus locaux l'envisagent comme une « ressource territoriale »⁸ digne d'intérêts économiques, touristiques et symboliques⁹. Dans ce cas, entre autres déterminants, l'appui royal se révèle être une véritable « providence ». L'accord immédiat et tacite à l'égard du monarque, au fondement d'une relation de soumission orthodoxique, est significatif des formes d'actions politiques menées par certains élus locaux. A tel point que les catégories mentales du Roi, et plus particulièrement ses propres goûts en matière de sports nautiques, orientent des choix politiques singuliers à l'échelle locale.

1- Le sport au Maroc : un désintérêt politique durable

a- Données sociodémographiques et économiques du sport marocain

« Une place qui ne doit en aucun cas cacher l'amère réalité où se débat le sport national »¹⁰. Tels sont les propos tenus par un journaliste sportif d'un quotidien marocain suite à la victoire du marocain Jaouad Gharib au marathon des Championnats du Monde d'athlétisme de Paris en août 2003. Ce constat journalistique fixe le décor et plus particulièrement la place du sport dans le champ politique. La place de Ministre des Sports, vacante depuis les élections législatives de septembre 2002 jusqu'à celles de septembre 2007, témoigne de la faible reconnaissance du sport même au niveau gouvernemental¹¹. Le sport marocain n'est pas une priorité nationale, ni locale au demeurant. Cette analyse se trouve renforcée par le faible nombre de licences sportives au Maroc au début des années 2000 (une licence pour 98 habitants), comparativement à la France par exemple (une licence pour 4,6 habitants). Selon les sources du Ministère de la Jeunesse en 1999, plus de 303 000 licences ont été délivrées, dont environ 120 000 pour le football, 42 000 pour le taekwondo ou encore 30 000 pour l'athlétisme. Les raisons sont multiples : le faible nombre d'équipements et d'installations sportives¹², de spectacle sportif de haut niveau pouvant fidéliser une demande,

⁵ SUAUD Charles, 1995. « L'espace des pouvoirs du sport », *Le sport dans tous ses pouvoirs*, Les Cahiers de l'université d'été n°10, Bordeaux, MSH d'Aquitaine, pp.27-38.

⁶ BOURDIEU Pierre, 2000. *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

⁷ La Wilaya, dirigée par le wali, correspond en quelque sorte à la région française.

⁸ GUMUCHIAN Hervé ; PECQUEUR Bernard, 2004. « La notion de ressource territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, p.4.

⁹ Ainsi, la dimension communale n'en est que plus complexifiée, d'autant qu'elle fait intervenir nombre d'agents des champs politique et sportif. Voir sur ce point GASPARIINI William, 2000. *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte, p.58.

¹⁰ *L'Opinion*, 31 août 2003, p.1.

¹¹ Nulle part il n'est question des affaires sportives sur le site Internet du gouvernement (www.pm.gov.ma.) durant cette période. Il n'existait d'ailleurs pas de site Internet du Ministère des Sports. Le 15 octobre 2007, Nawal El Moutawakil a été nommée Ministre de la Jeunesse et des Sports.

¹² Le Maroc ne comptait, en 1999, que 48 piscines publiques, 9 terrains de rugby, 125 terrains de volley-ball, 54 pistes d'athlétisme, 117 terrains de football, etc. Source : *Les indicateurs sociaux 2000*, Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, 2001. Il convient par ailleurs de

de clubs, de fédérations ou encore de personnel encadrant. Au Maroc, la voix des sportifs n'a pas de légitimité en termes de revendication auprès des élus politiques.

La part du budget de l'Etat (0,65%) allouée au Ministère de la Jeunesse et des Sports est relativement constante depuis l'indépendance en 1956. Mis à part la période 1956-1959, le budget de ce Ministère est compris entre de 0,38% à 0,7% du budget global. L'économiste marocain Mohamed Kaach explique le désengagement relatif de l'Etat après le plan quadriennal de 1956-1959 par le départ des étrangers résidant qui a fait croire « *aux responsables marocains que l'équipement sportif existant à cette époque serait largement suffisant pour une longue période* »¹³. Pour la période 1998-2000, le budget de la Jeunesse et des Sports s'élevait par année à environ 950 millions de dirhams (environ 86 millions d'euros), dont 74% uniquement liés aux dépenses de fonctionnement, le reste étant alloué aux investissements. Cette configuration financière est un héritage colonial où le sport a presque toujours été mis à la marge des divers plans de développement. Pourtant, plusieurs conventions ont été décidées entre le sport et différents ministères. Depuis les années 1980, les équipements sportifs sont peu à peu subventionnés par les collectivités locales et l'Etat, les sportifs de haut niveau sont régulièrement présents aux manifestations comme les Jeux Olympiques et le Maroc organise des rencontres internationales tels les Jeux Méditerranéens. Toutefois, Mohamed Kaach précise que « *Le faible financement du sport, en grande partie assuré par l'Etat, ne peut contribuer sérieusement au développement du sport au Maroc. Le budget réservé aux sportifs de haut niveau (moins de 30 000 dirhams¹⁴ par athlète et par an) ne peut en aucun cas assurer la préparation sportive de haut niveau. De plus, l'enracinement local du sport au Maroc est encore loin d'être réalisé puisque l'intervention des collectivités locales reste quasiment insignifiante et souvent absente dans beaucoup de villes marocaines.* »¹⁵

Un chef de service au Ministère marocain de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Benlamhalem, adjoint au Directeur des Sports, ayant pour charge le dossier de création de la Fédération royale marocaine de surf en 2002, explique, sceptique, ce manque de considération des élus envers le sport au Maroc, mais aussi envers le surf ou le funboard :

« Nous sommes à des années-lumière, nos politiciens ne saisissent pas réellement l'émergence du rôle du sport dans le développement économique. Ici, c'est l'embryon d'une politique de développement durable : il faudrait transposer le modèle des pays européens dans le sport. Ma conviction, c'est que ça ne va pas aller dans le bon sens car les élus peuvent évoquer de nombreuses raisons contre le sport. Les gens, les élus ne veulent pas... ils disent qu'ils ont des priorités : la santé, le logement... [...] Le sport n'est plus une activité de consommation, c'est une activité productive qui dégage des plus-values très considérables. Mais les gens, ici, nos politiciens à nous, sincèrement, ils ne se servent pas du sport.

- Est-ce le même constat pour l'ensemble des communes ? Par exemple, Essaouira est réputée pour les sports comme le funboard, le surf...

Et alors ? C'est pareil, il n'y a aucune volonté ! Pour lui, c'est les routes, pour lui, c'est l'eau, pour lui, etc. Je suis en train de critiquer mon pays, mais je ne suis pas en train de critiquer les bonnes volontés qui veulent justement donner au sport une image qu'elle mérite, mais ces bonnes volontés sont malheureusement trop rares. »¹⁶

mentionner la vétusté de nombre de ces équipements qui datent du Protectorat (notamment à Rabat et Casablanca).

¹³ KAACH Mohamed, 2004. « Le financement du sport au Maroc », in BOUCHET Patrick, KAACH Mohamed, (sous la dir.), *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?* Paris, L'Harmattan.

¹⁴ Environ 2730 €.

¹⁵ KAACH Mohamed, art.cit., p.140.

¹⁶ Extrait d'entretien effectué dans les locaux du Ministère, Rabat, Juillet 2002.

Les perceptions des élus vis-à-vis du sport¹⁷ s'expliquent notamment en considérant quelques caractéristiques de la société marocaine relevées par la Direction de la Statistique du Maroc, tel le « niveau de vie ». Les conditions d'habitat souvent déplorables justifient souvent, aux yeux des élus locaux, le fait de favoriser certaines formes d'actions politiques tels que l'assainissement ou encore la collecte des ordures. Ainsi, pour le compte de l'année 1998¹⁸, 91% des ménages urbains bénéficient de l'eau potable, 80% ont un logement raccordé au réseau des égouts, 85% bénéficient de la collecte communale des ordures et 86% disposent de l'électricité ; ces pourcentages restent encore très faibles en milieu rural, se situant respectivement à 12%, 1%, 2% et 16%. S'explique alors la relative non-prédisposition d'une grande partie de la société marocaine urbaine mais surtout rurale à la pratique du sport, et, par conséquent, le manque de considération des élus locaux à toute politique sportive territoriale. Enfin, bien que le coût de la vie soit nettement inférieur à celui des pays européens comme la France, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population s'élève à 19%, le SMIG à 1826,24 dirhams soit environ 166 € et le salaire moyen mensuel à 2900 dirhams soit environ 264 €. Ainsi, sont surreprésentés les sports collectifs, l'athlétisme et certains arts martiaux, activités qui ne nécessitent pas globalement d'investissement coûteux en matériel, à l'opposé des sports mécaniques, de la voile ou encore du golf.

Le rôle des collectivités locales peut apparaître primordial pour lutter contre cette crise de conscience nationale envers le sport. Des doutes sur les potentialités des collectivités en matière de sport sont pourtant parfois clairement affichés et expriment les difficultés de toute mise en œuvre comme l'atteste cet extrait d'interview de la Ministre de la Jeunesse et des Sports Nawal El Moutawakel, ancienne championne marocaine d'athlétisme et actuelle vice-présidente de cette Fédération : « *Il va sans dire que les collectivités locales ont un rôle primordial à jouer pour la promotion du sport. Ce rôle consiste à doter les villes en infrastructures sportives. Malheureusement, on relève une grande carence en la matière. A cela s'ajoutent les tiraillements, les querelles intestines ainsi que les calculs personnels égoïstes et souvent faux qui existent au sein des ligues.* »¹⁹

b- Le sport, un axe politique oublié des programmes électoraux au Maroc

L'étude des programmes électoraux, lors des législatives en septembre 2002 puis des municipales en septembre 2003, est un moyen d'objectiver la position du sport dans les orientations définies par les partis politiques. Les organes de presse expriment clairement, et de plus en plus, des critiques à cet égard. À la veille des élections législatives de septembre 2002, *Menara*, un des principaux portails Internet marocains, proposait le 5 août 2002 sur son site un article²⁰ nettement critique :

« On sait que le sport, comme la culture, est le parent pauvre du gouvernement. Et il n'y a, à titre d'exemple, qu'à compter le nombre de questions qui ont été adressées au ministre de la

¹⁷ L'abandon du projet d'une salle omnisports à Casablanca en 2002 par les élus locaux illustre le manque de dynamisme politique à l'égard du sport en général. Le projet de reconversion de l'ancien marché de gros de Casablanca, qui a duré dix ans, avait pour finalité la réalisation d'une salle omnisports réunissant quatorze disciplines sportives. Ce projet a été abandonné au profit d'un centre commercial, plus rentable économiquement et plus justifiable politiquement. « *Les négociations avaient duré plus de dix ans, mais je ne vois toujours rien venir* » souligne Mohamed M'jid, président de la Fondation marocaine pour la jeunesse, l'initiative et le développement. « *On a toujours tendance à considérer le sport comme un défaut de jeunesse* ». précise-t-il. Source : *L'économiste*, 6 février 2003.

¹⁸ *Les indicateurs sociaux 2000*, Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, 2001.

¹⁹ Nawal El Moutawakel, « Ni secrets, ni potions magiques ! », site Internet *Menara*, <http://femmes.casanet.net.ma>, 19 juillet 2001.

²⁰ Abdelkader el Aine, *Bilan : le sport dans tous ses états*, Site Internet *Menara*, <http://sport.casanet.net.ma>, 5 août 2002.

Jeunesse et des Sports pour se rendre à l'évidence que le sport n'occupe pas une place de choix dans les préoccupations des représentants du peuple. Et c'est d'autant plus navrant que le sport est devenu un secteur d'activité considérable comme l'industrie ou l'artisanat. Mais, au-delà du désintéressement des élus pour le sport, il y a aussi le travail effectué par le ministère. Et sur ce plan-là, on ne peut pas dire que le bilan d'Ahmed Moussaoui, Ministre de la Jeunesse et des Sports, est brillant. Loin de là. Lors de son mandat, M. Moussaoui a brillé par son manque de communication. Ses sorties médiatiques se comptent sur le bout du doigt. Sollicité par les médias, il répond rarement à l'appel. Ahmed Moussaoui, 51 ans, est un ingénieur de formation. Il a occupé les postes de chef de service des études économiques et enquêtes statistiques au Ministère de l'Agriculture, de chef de la division des transports au Ministère des Transports et de chef de cabinet à ce même département. Il n'a jamais été dans le domaine sportif. C'est ce qui explique peut-être son manque de rendement. »

Les dernières élections législatives de septembre 2002 illustrent également l'éloignement des préoccupations de la classe politique à l'égard du sport comme l'avance le journaliste Abdelkader El Aine lors d'un entretien :

« A consulter les programmes présentés par les partis politiques lors des dernières élections législatives, on se rend à l'évidence que le sport est le parent pauvre de tous les secteurs d'activité. Il faut d'abord préciser que les programmes présentés, aux yeux des observateurs, n'ont de cela que le nom. La plus part des soi-disant programmes se ressemblent, manquent de visibilité, versent dans le verbiage.... Pour revenir au sport, il faut dire qu'il a toujours été le dernier des soucis des partis politiques. Le budget du ministère de la Jeunesse et des Sports (près de 1% du budget global) est très dérisoire. L'attribution du poste de Ministre de ce département n'obéit pas à la logique de "l'homme qu'il faut à la place qu'il faut". Dans le gouvernement sortant, ce poste a été attribué à un ingénieur agronome de formation qui n'a jamais rien eu à voir avec le sport et qu'il a découvert comme Alice a découvert les Pays des Merveilles. Lors de cinq années passées, le Maroc a eu droit à la plus mauvaise gestion des affaires sportives de son histoire. C'est l'avis des spécialistes. Campagne désastreuse pour l'organisation de la Coupe du Monde 2006, création de beaucoup de comités provisoires, manque de courage pour l'application de l'article 22 de la Loi sur le sport et l'éducation physique qui permet au Ministre de dissoudre une Fédération en cas de problèmes, régression de beaucoup de disciplines collectives, Fédérations qui échappent au contrôle du Ministère... Bref, le constant ne prête pas à la satisfaction. Au Parlement, les élus affichent une indifférence quasi-totale du sport. Rarement, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a été interpellé, lors des séances des questions orales. Ce n'est que quand il y a une débâcle, notamment de l'équipe nationale de football, que quelques élus demandent des explications. Le sport est un domaine très apprécié par nombre d'élus. Mais seulement à l'approche des élections. C'est un Cheval de Troie pour réussir à décrocher un mandat de parlementaire.

- Et il y a des sportifs ou des dirigeants issus du monde sportif qui s'investissent en politique ? Lors des dernières élections, cinq présidents et responsables de clubs se sont présentés aux élections. Aucun n'est passé. Au Maroc, sport et politique n'ont jamais fait bon ménage. Lors des élections de 1997, deux grands sportifs (Said Aouita, ancien champion olympique et recordman du monde du 1500m, et Badou Zaki, ancien gardien de but et actuel entraîneur de l'équipe nationale de football) s'étaient présentés aux élections. Tous deux ont échoué. Dans les discours politiques, lors des meetings ou dans les émissions télévisées auxquelles sont conviés les élus et autres hommes politiques, le sport est absent. On n'a jamais vu un responsable interpellé sur le sport. Et quand on évoque le sport, c'est généralement de manière vague : on ne parle que d'"infrastructures" ! »²¹

Plus occupés à manifester leur indépendance vis-à-vis de pratiques politiques corrompues, les programmes électoraux des différents partis pris pour objet ne définissent pas

²¹ Entretien effectué auprès du journaliste Abdelkader el Aine, juin 2002.

clairement leurs objectifs mis à part quelques orientations angéliques trouvant difficilement écho chez une population blasée par les affaires politiques du royaume. En effet, à l'approche des élections législatives de septembre 2002, les rues de la capitale étaient inondées de panneaux d'information indiquant l'intérêt de lutter contre la corruption avec un slogan explicite : « *Tous pour des élections transparentes. Notre avenir est entre vos mains* ». La même campagne était largement relayée sur les chaînes de télévision nationales et sur les ondes radiophoniques. Malgré les réformes des élections municipales et de la Charte Locale définissant plus de moyens et de prérogatives aux communes, le taux de participation est resté relativement faible. Le sport a de nouveau été mis de côté, mis à part, pour la commune de Rabat, un parti qui proposait dans son programme de « *développer les infrastructures publiques, les parcs en ville et les équipements sportifs* »²², sans en dire plus. C'est parce que « *la précarité bidonvilloise est, électoralement, tellement payante [...] et, de peur de dilapider leur capital-voix* »²³, que le sport occupe si peu de place dans les contenus de ces programmes. Cet habitant d'un nouveau quartier résidentiel de Rabat (Enseignant, père de deux enfants, sportif, 49 ans) déplore cet état de fait : « *Moi, j'habite dans ce quartier résidentiel de Rabat, Agdal. J'y habite depuis plus de dix ans et le quartier explose : il y a de plus en plus d'immeubles de logements, de plus en plus de bureaux, mais rien pour les jeunes ! Pas une aire de sport, pas un terrain de foot ou de basket, pas une piscine, rien ! Même les associations sont inexistantes ici. La ville est une véritable cité-dortoir. Le soir, je vois souvent des jeunes qui jouent au foot dans la rue : ils mettent deux pierres pour faire le but, et ils jouent, là... comme ça. C'est vraiment dommage. C'est vraiment dommage que les élus ne fassent rien ici...* »²⁴

On le voit donc bien, au Maroc, le sport est difficilement pris en compte par les élus locaux qui n'y voient, en définitive, aucunement l'existence de ressource transférable dans le champ politique. Les élections municipales de 2003 ont confirmé également cette observation. Qu'en est-il du surf eu égard à ces analyses liminaires ? Un détour par des données sociodémographiques du surf marocain et de son processus de « sportivisation »²⁵ est un préalable pour appréhender les logiques d'actions politiques.

II- La configuration de l'espace du surf au Maroc

a- Une pratique liée aux bassins de population et socialement peu sélective

Le surf a été importé au Maroc par des militaires Nord-Américains dont la base était située à Méhdya, petite station portuaire et balnéaire à une trentaine de kilomètres au nord de la capitale Rabat. Bien qu'il n'existe pas de trace écrite sur l'apport du surf au Maroc pendant les années 1960/1970, il est couramment admis par les interlocuteurs convoqués (des responsables de clubs principalement) que les militaires américains ont importé du matériel, d'où la transmission selon eux, quoique relative, de cette discipline auprès de la population locale. Aussi, le surf au Maroc est longtemps resté confidentiel malgré la présence de coopérants français qui ont pu pratiquer aux alentours de Rabat et Casablanca²⁶. C'est avec l'arrivée des touristes espagnols, anglais et français surtout, que la pratique a pu être développée quantitativement en divers endroits du Royaume à partir des années 1970. Trop situé géographiquement et très faiblement pratiqué par les marocains eux-mêmes, le surf du Maroc des années 1960 à 1980 n'a pas subi à proprement parler un codage social et

²² Profession de foi d'un des principaux partis politiques du Maroc, août 2003.

²³ « La commune et le bidonville, une relation de cause à effet ? », *Le Matin Eco*, 4 septembre 2003.

²⁴ Entretien effectué à la terrasse d'un café de Rabat, septembre 2003.

²⁵ ELIAS Norbert, DUNNING Eric, 1994. *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.

²⁶ Nous ne disposons pas de données précises sur ce point.

symbolique²⁷ au sein de la population comme cela a été le cas lors de la décennie suivante. En effet, le surf marocain est actuellement en plein essor, tant du point de vue quantitatif (création de clubs, hausse du nombre de licenciés) que du point de vue organisationnel (FRMSB, compétitions).

Alors qu'en France la plus forte proportion des clubs est située près des *spots* de « qualité » comme en atteste la prédominance de la région Aquitaine en terme d'effectifs²⁸, les clubs marocains sont situés près des bassins de population importants et non en fonction du critère qualitatif des vagues. Ainsi, l'axe Rabat-Casablanca, le principal foyer démographique et économique du Maroc, possède dix des dix-neuf clubs recensés en 2009, alors même que les *spots* les plus réputés pour la pratique (Safi, Taghazout et Agadir notamment) se situent hors de cette région. Un bon moyen d'objectiver la « qualité » et la réputation des vagues d'un *spot* de surf réside par exemple dans l'étude des lieux de pratique cités dans les guides spécialisés et les magazines français de surf (*Surf Session*, *TripSurf*), le nombre de photographies et de pages Internet consacrées, etc. Sur ce point, les régions d'Agadir et de Safi sont nettement surreprésentées : plusieurs reportages et « unes » de magazines ont été proposés dans la presse spécialisée, française notamment. Le surf n'est donc pas marqué géographiquement en fonction de critères immuables comme la qualité des vagues à l'instar de la France, mais s'inscrit dans quelques localités telles que Rabat, Casablanca, Safi, Essaouira et Agadir. Le sud, très faiblement habité, n'héberge aucun club. Au-delà de cette particularité associative sur le plan géographique, les caractéristiques sociologiques des pratiquants sont au centre des usages politiques du surf.

Les propriétés sociales des pratiquants sont au fondement des représentations des élus marocains. Alors que la plupart des postes de responsables de clubs de surf marocains sont tenus par des individus suffisamment dotés en capitaux culturels et économiques (souvent diplômés du supérieur, ils savent lire et proposent un site Internet de leur association, ils emmènent les surfeurs lors de déplacements dans leur propre automobile, etc.), la grande majorité des surfeurs marocains est issue de classes sociales qui en sont faiblement pourvus. Tous les responsables de clubs s'accordent pour rappeler la position relativement basse de ces derniers dans l'espace social. Selon le quotidien *Maroc Hebdo*, « plus de 90% de surfeurs sont issus de milieux défavorisés »²⁹, ce qui atteste, même s'il s'agit d'une approximation, de la qualité sociale des surfeurs marocains. Ces caractéristiques font des surfeurs marocains une population beaucoup plus homogène que celle des surfeurs français qui se recrute au sein de classes sociales variées. Le surf est socialement encodé au Maroc par des surfeurs souvent âgés de moins de vingt ans, pour la plupart en échec scolaire et avec de faibles potentialités économiques.

Une enquête statistique menée par nos soins lors de l'été 2003 auprès de trois des principaux clubs du royaume, proches des bassins importants de population, confirme l'analyse³⁰. L'Association de Surf Bouregreg à Salé près de Rabat, créée en 2001, la Casablanca Surfing Association créée en 1999 puis l'association de Surf de Safi créée en 2000 possèdent respectivement 60, 78 et 124 licenciés à la FRMSB. Les surfeurs issus de classes populaires ou défavorisés sont effectivement majoritaires dans ce panel, dont 91% sont des garçons. Ouvriers, employés, chômeurs et personnes sans activité représentent près

²⁷ LOIRAND Gildas, 1989. « De la chute au vol: genèse et transformations du parachutisme sportif », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°79, pp.37-49.

²⁸ GUIBERT Christophe, 2006. *Op.cit.*

²⁹ *Maroc Hebdo*, « Les surfeurs marocains appellent à l'aide. La glisse fait la planche », juillet 2002.

³⁰ Un questionnaire type a été donné aux présidents des trois clubs en juin 2003 puis récupéré en septembre 2003 auprès de chaque interlocuteur. Aucune autre enquête de ce type n'a été menée en direction des surfeurs marocains. Limitée à quelques clubs et à une certaine modalité de pratique (licenciée, compétitive à 67%), les limites méthodologiques de cette enquête n'enlèvent en rien le caractère innovant des résultats qui, à terme, ne demandent qu'à être complétés.

des deux tiers de la population, tandis que ceux issus des classes supérieures sont largement sous-représentés (environ 2%). De toute évidence, les surfeurs issus des clubs situés sur les communes peu peuplées ou loin des centres économiques (Rabat, Casablanca...) n'inversent pas la tendance selon laquelle la population de surfeurs marocains est économiquement et culturellement dominée dans l'espace social.

Origine sociale de 262 surfeurs marocains, licenciés à la FRMSB, 2003.

Origine sociale ³¹	Pourcentage
Demandeurs d'emploi, sans activité ³²	47%
Scolaires, étudiants	32%
Ouvriers, employés ³³	15%
Enseignants, cadres moyens	4%
Classes supérieures (patrons, professions libérales, cadres, etc.)	2%

Peu dotés en ressources économiques, les surfeurs se partagent à plusieurs le matériel ou possèdent des planches inappropriées (anciennes, détériorées ou encore peu optimale en termes de caractéristiques techniques). Selon l'enquête menée auprès des trois clubs cités ci-dessus, près de quatre surfeurs sur cinq possèdent leur propre planche et environ les deux tiers possèdent une combinaison isotherme. Seuls 8% d'entre eux – souvent ceux qui possèdent un moyen de locomotion – ont l'habitude (plus de quatre fois par an) de surfer des vagues situées dans une ou plusieurs régions du Royaume différente de celle où ils résident. La moyenne d'âge repérée auprès des licenciés des trois clubs est par ailleurs relativement basse et justifie le peu de considération des élus à l'égard des surfeurs. C'est parce que plus de 77% ne possèdent pas l'âge légal de voter (21 ans) qu'ils ne représentent pas aux yeux des élus une population susceptible de les intéresser sur le plan électoral, tout au moins à court terme. La dépolitisation qui caractérise les jeunes marocains³⁴ renforce également cette distance des élus aux aspirations des pratiquants. Ces derniers sont encore perçus par les élus locaux comme des jeunes socialement défavorisés étant « à la marge » du monde sportif traditionnel représenté par le football, le tennis ou l'athlétisme. Aussi, la création de la FRMSB, fin 2002, légitime peu à peu le surf auprès des élus, malgré les difficultés liées à la propre représentativité.

b- Une institutionnalisation récente et difficile

Le surf marocain est encore caractérisé par un maillage institutionnel peu efficace et peu visible. Le premier club, l'Association Marocaine de Surf, n'a été créé, avec l'appui de deux français, qu'en 1990 à Agadir. Peu coordonnés au plan national, les dix-neuf clubs actuels ont longtemps été destinés à organiser de petites compétitions régionales³⁵ où les champions locaux étaient favorisés par les juges, alimentant une forte concurrence entre les clubs. La même logique de favoritisme est toujours perçue par la plupart des surfeurs et des

³¹ Pour une meilleure compréhension, les CSP ont été regroupées. De plus, une catégorisation détaillée comme celle définie par l'INSEE en France n'est pas appropriée dans le cas présent pour le Maroc.

³² Cette catégorie de surfeurs « sans emplois » est constituée d'individus qui ne sont pas scolarisés et qui ne possèdent pas de contrat de travail leur permettant d'intégrer par exemple les catégories d'ouvriers ou d'employés. Précaires, ils vivent principalement de « petits boulots » ou de travail au noir.

³³ Notons que ces catégories sociales, dans un pays comme le Maroc où par exemple l'illettrisme est encore récurrent, font référence à des statuts sociaux plus sélectifs qu'en France, tant sur le plan économique que culturel.

³⁴ BENNANI-CHRAIBI Mounia, 1995. *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*. CNRS Editions, Paris. Les études menées par l'auteur concernent des individus de 16 à 30 ans.

³⁵ La première a été organisée en 1988 à Mohammédia, près de Casablanca.

responsables lors d'irréguliers championnats nationaux ou lorsqu'une équipe nationale doit être constituée en vue de compétitions internationales. Ces concurrences peu constructives et les diverses corruptions effectives dans le cadre compétitif ne facilite pas la cohérence nationale sur le plan institutionnel ni la reconnaissance du surf par les médias.

La pratique du surf au Maroc, longtemps confidentielle et peu visible, a pourtant été soumise à une rationalisation institutionnelle récente. La création, en novembre 2002, de la FRMSB a favorisé l'homogénéisation de la pratique compétitive et associative en gommant progressivement les sempiternels conflits entre dirigeants de clubs³⁶. Elle coordonne dorénavant les Championnats nationaux et assure petit à petit une représentativité du surf auprès des instances dirigeantes comme le Ministère de la Jeunesse et l'Office National Marocain du Tourisme. Après une année de travail, les dirigeants avaient toutefois encore des difficultés à affirmer leurs orientations à l'ensemble des associations comme en attestent les messages récurrents destinés aux présidents de clubs sur le site de la Fédération comme celui en date du 29 juillet 2003 : « *Nous vous rappelons encore une fois que le montant d'affiliation à la FRMSB est de 500 DH pour les associations cette année avec obtention de 25 licences minimums à 50 DH par licence, le Club ayant plus de 25 adhérents prend les licences pour tous ses autres adhérents. [...] Au moment où la Fédération travaille dans sa structuration interne et à mieux s'organiser, il y a en parallèle des événements qui sont en train d'être organisés ; dans ce sens, nous vous prions de bien vouloir nous informer de toutes vos activités (si vous êtes en cours d'établir un programme) car là, il y a problème de communication.* »³⁷

Le nombre de licences recensé par la FRMSB depuis 2002 – 20 licences en 2003 et 323 en 2004 – témoigne du relatif intérêt des surfeurs marocains à l'égard de l'institution. Les subventions ministérielles sont, en conséquence, peu importantes. Définies en fonction du nombre de licenciés, du budget fédéral prévisionnel et des actions menées, elles s'élevaient à 5 000 euros pour l'exercice de l'année 2003 puis 12 000 euros pour 2004. La démission du président fondateur, Hicham el Ouarga, deux ans après la création de la Fédération alimente un peu plus le flou ainsi que les difficultés liées à l'organisation du surf au Maroc.

c- L'autonomie de la FRMSB au Maroc : un obstacle au développement du surf

L'organisation du surf, malgré la création de la Fédération, ne permet pas de manifester de toute évidence une visibilité suffisante pour être prise en compte par le champ politique. Premièrement, le surf n'a pas ou peu d'intérêt pour les élus du littoral marocain, conséquence du fort degré d'autonomisation du champ du surf. La direction de la Fédération cherche à asseoir le développement du surf marocain sans interdépendance avec les valeurs « porteuses » dans le champ politique à savoir un développement du tourisme ou de l'économie marchande liée à la pratique. Alors que la Fédération française de surf communique sur des valeurs éducatives, d'intégration par le surf et les vertus présumées du sport en général, il n'en est rien au Maroc où la FRMSB se borne à demander des subventions aux collectivités territoriales et aux sponsors pour l'organisation de compétitions locales dont les retombées médiatiques et en conséquence politiques restent faibles³⁸. Le surf aurait donc tout à gagner dans le champ politique s'il perdait de son autonomie vis-à-vis des logiques extérieures, notamment en s'inscrivant dans des projets plus « éducatifs » et « sociaux ». Le fait que les dirigeants de la FRMSB ne prennent pas ce point de vue d'une part et ne

³⁶ Les conflits entre les dirigeants de club ne s'apparentent en rien à des luttes pour l'imposition légitime d'une modalité de pratique. Ils répondent uniquement à des conflits entre personnes pour qui le surf est un lieu privilégié de ressources sociales et symboliques, voire économiques pour certains.

³⁷ Source : FRMSB, www.surfaumaroc.com, 2003.

³⁸ La logique est différente pour les sports « traditionnels » au Maroc (football et athlétisme en particulier) qui permettent au pouvoir politique de communiquer son dynamisme à l'échelle nationale et internationale.

considèrent pas suffisamment la situation socio-économique du sport d'autre part les amènent à favoriser un discours inadapté aux exigences politiques. En attestent les propos de Hicham el Ouarga, l'ex-président de la FRMSB, qui déplore le fait que les entreprises ou collectivités susceptibles d'aider la Fédération soient timorées : « *C'est le contact humain, il faut trouver la manière de parler aux gens qui peuvent nous apporter des subventions. Il faut les mettre en confiance et... c'est très difficile parce qu'ils sont rarement réceptifs à nos demandes.* »³⁹. Le second problème découle de cette première limite : la Fédération marocaine s'appuie sur les choix institutionnels effectués par la Fédération française. La politique menée par les dirigeants de la Fédération marocaine est celle du transfert des orientations et des statuts de la FFS à la FRMSB. Les dirigeants marocains omettent en cela de prendre en compte les particularités marocaines du surf et du sport en général.

Finale­ment, le surf des années 2000 au Maroc est en phase initiale de structuration à l'échelle du pays. Il a par exemple fallu attendre décembre 2006 pour que soient formés les premiers moniteurs brevetés d'Etat⁴⁰. La visibilité du surf marocain est en réalité quasi-inexistante – le surf pour le surf –, et les représentations spontanées des élus ne définissent pas le surfeur comme un sportif à part entière. L'absence de référence historique (champions⁴¹, compétitions, etc.), qui structurent largement un espace symbolique sportif, fait défaut au Maroc en ce sens que les représentations ne s'appuient pas sur des faits objectifs identifiables. Ce processus tend à invalider toute initiative fédérale auprès des administrations ou des collectivités locales marocaines. Le nouveau bureau fédéral, en phase de restructuration, s'inscrit dans une logique similaire : aucune stratégie événementielle n'a par exemple été prévue pour le compte de l'année 2005.

La carte d'électeur comme seule rempart à l'inertie politique des élus ?

À l'inverse des municipalités françaises⁴², aucun surfeur n'a été sur une liste électorale au Maroc lors des municipales en septembre 2003 et aucun n'a d'ailleurs été contacté pour y figurer. Les surfeurs marocains sont dominés dans l'espace social et ne sont pas investis dans le champ politique. Il est difficile pour eux de faire valoir leurs attentes auprès des élus peu disposés politiquement et culturellement à développer le surf. N'ayant dès lors pas de « poids politique », ils sont parfois perçus comme incompetents comme le précise, amer, un surfeur de Méhdya (27 ans, gérant d'un *surfshop* à Kénitra, à 30 km au nord de Rabat) qui essaie en vain d'obtenir des subventions de la municipalité afin de créer un club : « *Les surfeurs sont perçus comme des marginaux ici, il n'y a aucune volonté politique en direction du surf. Moi je n'arrive pas avoir d'aides parce qu'ils pensent que nous les surfeurs on est incapable de gérer un club* »⁴³. Le décalage existe aussi entre les demandes des clubs et les potentialités financières de certaines communes. C'est le cas de Safi, principal port de pêche et de commerce du Maroc où le président du club local se réjouit et se contente des quelques milliers de dirhams apportés par la municipalité lors d'organisation de compétitions locales. Seule la ruse du président de club de Salé près de Rabat (futur président de la FRMSB à l'époque), utilisée lors des élections de septembre 2002, s'est posée comme une véritable alternative subversive à l'inertie politique. Les surfeurs sont ainsi devenus, exceptionnellement un enjeu politique dans une logique clientéliste du type, selon les propos de Hicham El Ouarga : « *je vais te faire quelque chose, d'accord, mais tu votes pour moi* ». Ce dernier a demandé à tous ses membres en âge de voter de se doter d'une carte d'électeur avant les échéances électorales. Ainsi, à propos des deux hommes politiques briguant un poste aux législatives de septembre 2002 à Salé, près de Rabat, ce dernier indique :

³⁹ Extrait d'entretien effectué en juillet 2002, chez l'intéressé, ex-président de la FRMSB, à Salé près de Rabat.

⁴⁰ Source : www.fedesurfmaroc.com, décembre 2006.

⁴¹ Les performances d'Abdel el Harim, situé entre la 50^e et la 100^e place au classement mondial de seconde division en 2006, ne suffisent pas à rendre le surf de haut niveau médiatique au Maroc.

⁴² GUIBERT Christophe, 2006. *Op.cit.*

⁴³ Entretien effectué en juillet 2002 à Méhdia.

« Donc ils sont deux en fait : le président de commune qui est déjà habitué à tous nos évènements : il est venu à notre ‘compet’ l’année dernière et il était aussi là à notre assemblée générale constitutive. Donc il est au courant à chaque fois qu’on fait des ‘compets’, et si il peut, il donne. Mais l’autre, il a de l’argent et il peut aussi nous aider... Donc, vu que les élections sont en septembre, on a quand même quelques voix, et j’ai demandé à tous les membres d’aller chercher leurs cartes d’électeur pour montrer aux hommes politique qu’on peut avoir du poids. Et là, les choses commencent à bouger : quand le président actuel a vu qu’on avait pensé à ça, automatiquement, il a commencé à changer de ton ! Avant, il nous demandait ce qu’on avait fait et ce qu’on voulait faire, mais après il a donné son accord pour utiliser les locaux de la protection civile qui sont sur la plage et qui seront libres dès septembre... Et il a dit oui devant tout le monde ! Parce que moi, j’en ai marre qu’il me dise des trucs entre lui et moi et que ça marche jamais ! Et devant tout le monde, moi j’ai rien dit, donc c’est lui qui a pris la décision en public !

- ça répond vraiment à une logique clientéliste quand même...

Le problème, c’est que tout ça doit se passer avant les élections, c’est ça le truc. Donc si on a des résultats d’ici-là, on votera pour lui, sinon, on votera pour celui qui en fait le plus. On n’a pas le choix de toutes façons, parce que des promesses, on en a plein, tout le temps. »⁴⁴

Finalement, dans le cas de la FRMSB, il est difficile de parler de pouvoir fédéral, entendu comme « *reflet d’une construction très hiérarchisée et solidaire de relations associatives* »⁴⁵. Les modes de justification des édiles n’encouragent pas non plus une assise durable et stable de la pratique, à tout le moins du point de vue économique.

d- Les justifications des élus : manque de moyens financiers et ignorance de la pratique

La position dominée du surf dans l’espace des sports marocain tient en partie au fait que l’activité est historiquement « récente » et que la structuration institutionnelle engagée n’assure pas encore, on l’a dit, un développement quantitatif lui permettant d’acquérir plus de reconnaissance. Le surf, qui n’apparaît pas sur l’agenda politique⁴⁶ des édiles, n’est en outre pas ou peu financé par les collectivités locales qui ont d’autres préoccupations. C’est en réalisant le jeu de correspondances entre l’espace des sports et l’espace social⁴⁷ où le surf est en position dominée vis-à-vis d’activités touristique-sportives socialement sélectives (la voile, le golf) ou des sports plus « populaires » aux effectifs nombreux comme le football ou l’athlétisme et aux champions reconnus, que s’explique le manque de considération de ce sport par les élus locaux. Sport mineur en termes d’effectifs, au recrutement social peu élevé, les élus ont peu d’intérêt politique à favoriser l’essor d’une telle pratique dès lors doublement dominée. L’absence de sous-espace marchand contribue aussi à accroître l’absence de visibilité de l’univers du surf marocain.

La stratégie discursive du maire de Salé (ville de 700 000 habitants proche de la capitale Rabat où sont situés plusieurs *spots* de surf), à savoir l’affirmation récurrente du manque de moyens financiers et la suprématie des sports tels le football ou encore le basket, sert de justification afin de légitimer le manque de dynamisme politique en direction du surf. S’opposant à la réalisation d’un local pour le club de sa ville, il évoque les lourdeurs administratives du Maroc et en fait un frein supplémentaire :

« Nos moyens sont très limités et à côté de ça il y a d’autres préoccupations : on doit s’occuper des infrastructures, des terrains publics, des déchets... donc il nous reste peu de moyens pour financer le sport. Mais le sport en général au Maroc n’est pas financé par les communes. Il est

⁴⁴ Entretien effectué en juillet 2002 à Salé.

⁴⁵ GASPARINI William, *op.cit.*, p.43.

⁴⁶ PADIOLEAU Jean-G., 1982. *L’Etat au concret*, Paris, PUF.

⁴⁷ SUAUD Charles, 1989. « Espace des sports, classes sociales et effets d’âge, la diffusion du tennis, du squash et du golf dans l’agglomération nantaise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°79, p.2-20.

soit financé par les sponsors, soit par des petites subventions issues du ministère de la Jeunesse et des Sports. Donc ce sont de petites subventions. Ici au Maroc, c'est le football, après il y a le basket et ensuite l'athlétisme. Le surf vient par la volonté des associations, des jeunes, qui veulent développer ce sport. Alors ils cherchent des moyens... et il y a très peu d'aides par les communes ou par l'Etat.

- C'est comment dans les autres communes ? Les élus sont-ils réceptifs ou...

Logiquement on doit parler des communes qui se trouvent en bord de mer ?

- oui, bien-sûr.

De manière générale, ça dépend des associations et du contact avec les politiciens parce qu'il y a peu de moyens. Honnêtement, ici la commune n'a pas assez de moyens pour développer ce sport. Le problème c'est la structure : pour pratiquer un sport, il faut un local. A Salé particulièrement, la commune a des difficultés pour résoudre ce problème car le domaine du foncier n'est pas du domaine municipal, c'est du domaine maritime avec le ministère des Travaux Publics. Et donc pour avoir un club les pieds dans l'eau, il faut avoir une autorisation de ce ministère et non pas de la commune. Notre système est différent de celui de la France. Nous, nous avons la tutelle du ministère de l'Intérieur, j'espère que les prochaines réformes, les anciennes datent de 1976, vont changer ça. Donc pour donner un local, il faut que le conseil municipal délibère et que ça passe par le ministère de tutelle. »⁴⁸

Le président du club de surf « Mohammedia Surfing Association » abonde en ce sens en précisant, quelque peu amer, que le surf n'entre pas dans la politique sportive de sa commune du fait de son statut d'activité non-olympique et ce malgré de récentes évolutions (un cabanon construit sur la plage) :

« Les relations avec la municipalité ne sont... euh, pas encourageantes ! [rires]. Parce que le conseil municipal et la section sportive, ils regardent toujours en priorité le football ensuite le tennis, le golf, la voile et puis après ça commence à dégringoler quoi. Les plus grosses sommes c'est pour le football, après c'est le tennis et le golf... et il ne reste plus rien !

- Il y a un golf à Mohammédia ?

Oui, un golf royal, un 18 trous, c'est immense ! Il y a aussi six ou sept terrains de tennis.

- Mais pour le surf, ce n'est pas...

On essaie d'avoir à droite et à gauche quelques petits sponsors. La commune nous aide sur le plan matériel : le podium, des drapeaux... Mais... ils disent, ils ont une idée derrière la tête, c'est que le surf n'est pas un sport olympique et puis toutes les priorités sont pour les sports olympiques parce que les compétitions sont plus avantageuses : ça apporte plus de spectateurs. Et le surf, ils savent que c'est un sport local, balnéaire et de loisir quoi, un jeu de plage... »⁴⁹

Un autre type de justification réside dans la méconnaissance du surf par les élus, comme l'atteste le discours du vice-président de la petite commune balnéaire de Méhdya, au nord de Rabat, où l'on peut aisément rencontrer des dizaines de surfeurs chaque jour en été. Méhdya est en outre le berceau historique du surf au Maroc. Pour le vice-président de la commune :

« Il n'y a pas de projet, il n'y a même pas d'idées mais on veut bien qu'une association [...] vienne nous initier dans ce sens.

- Donc vous êtes plutôt favorable à un développement du surf ?

Nous, en tant que commune, on veut bien que certains sports ou comme vous l'avez dit... euh... le surf c'est ça ?

- Oui !

On veut bien qu'il soit développé ici, de toute façon ça peut attirer des touristes, hein ?

⁴⁸ Entretien effectué auprès d'un maire de Salé dans sa récente maison située en face du Palais royal en juillet 2002.

⁴⁹ Entretien effectué auprès de Laalaj Lebki, président du MSA dans sa maison en juillet 2002.

- Ça pourrait être une manière de se démarquer des autres communes que de développer un tel sport par exemple...

Personnellement, moi je ne peux rien vous dire. Mais ce que je sais, c'est que les gens n'habitent pas ici, ce sont des résidences secondaires et les rares gens qui y habitent ne s'intéressent pas à ce genre de... »⁵⁰

Cette « ignorance » est récurrente dans les discours des élus du littoral marocain. La ville d'El Jadida, station balnéaire réputée à environ 70 kilomètres au sud de Casablanca, possède de nombreux *spots* de surf reconnus, dont un situé face aux locaux de la mairie. Cet ingénieur, chargé des affaires sportives et culturelles à la municipalité, antérieurement en poste à Rabat, précise que le surf n'existe pas à El Jadida puisque le seul club de surf est selon lui situé à la capitale : « *A ma connaissance, il n'y a pas de surfeurs ici à El Jadida. Il n'y a pas de vagues bien pour la pratique de ce sport. Il y a un seul club au Maroc, c'est à Rabat. Mais ici, il n'y a pas de surf. Je n'ai jamais vu de surfeur ici mais à Sidi Bouzid, si. Les élus commencent à être conscients de ce problème relatif au manque d'infrastructures sportives et d'ailleurs pour l'année prochaine, il y a comme projet de construire une salle de sport. Les politiciens sont conscients qu'il n'y a pas assez de sport ici à El Jadida. Mais pour le surf, rien n'est prévu parce que les surfeurs ne sont pas sur nos plages.* »⁵¹

A la mairie d'Essaouira, ville réputée depuis de nombreuses années pour la pratique du windsurf et petit à petit du surf, et malgré des moyens financiers toujours présentés comme limités, l'adjoint chargé des activités sportives confond allègrement surf, windsurf et kite-surf. « *Fier d'avoir un second au championnat du monde* », il pense que celui-ci est surfeur alors qu'il est kite-surfeur. Cette méconnaissance a toutefois parfois les allures d'un processus de dénégation. Le surfeur gérant d'un *surfshop* à Kenitra, suite à l'organisation de compétitions, – toujours très « locales » et peu exposées – souhaite depuis plusieurs années créer une association mais, n'ayant aucun appui de la commune, s'y résigne. « *Les gens de la municipalité de Méhdya se sont gardé tout le business : les cafés, les restos, etc. et ne cherchent pas à développer d'autres magasins ou d'autres activités car ça leur ferait de la concurrence. C'est vraiment une mafia politique locale !* »⁵² affirme-t-il désabusé. L'absence d'intérêt politique relatif au développement cohérent du sport et l'essor économique-touristique explique le manque d'action politique en direction du surf plus particulièrement.

Si le surf, doublement dominé dans l'espace des sports, ne peut être élevé au statut de ressource politique, c'est que les élus marocains n'y voient en réalité qu'une activité *a priori* incompatible avec des profits politiques et/ou touristiques. Les exemples ci-dessus témoignent des difficultés des responsables de clubs et de la FRMSB à promouvoir leur sport. Des éléments apathiques comme la religion et le rapport à la mer ajoutent également à cette réalité le peu de considération du champ politique marocain au surf.

III- La gestion culturelle et touristique de l'espace sur le littoral marocain : un frein au développement du surf

Le littoral n'est pas systématiquement perçu par la population et les élus locaux des communes marocaines comme un lieu de loisirs ou de tourisme comme on l'entend généralement en France. Les exemples de Casablanca et de Rabat, les deux villes les plus

⁵⁰ Entretien effectué auprès du vice-président de la commune de Méhdya à la mairie en juillet 2002.

⁵¹ Entretien effectué auprès d'un ingénieur à la commune d'El Jadida, à la mairie en juillet 2002.

⁵² Entretien effectué en juillet 2002.

peuplées du royaume illustrent le fait que le littoral n'est pas « originellement »⁵³ destiné à la pratique d'activité sportive comme le surf, ce qui ne fait que contribuer au dynamisme tout relatif des élus en faveur de cette pratique.

a- Le sacré et le rapport au corps

« *C'est vraiment malheureux. Ici on avait un super spot : une droite qui pétait sur un 'reef' et qui tenait la grosse houle. C'était le meilleur spot de casa...* »⁵⁴ déplore ainsi Mohamed Khairjay, un surfeur de Casablanca (38 ans, secrétaire général de la FRMSB, employé au port de commerce de la ville), au sujet du *spot* détruit par la construction de la mosquée Hassan II. Mais critiquer un geste royal ou ce qui est en rapport avec la religion ne se fait pas. Plusieurs *spots* ont en effet été détruits suite à la construction « sur la mer » de la mosquée Hassan II à Casablanca en 1993, d'où la frustration de quelques surfeurs habitués des lieux. Les vagues existantes à proximité de l'édifice sont néanmoins parfois pratiquées malgré l'interdiction « morale » de s'amuser près d'un lieu de culte. Hésitant entre l'interdiction et le reproche, le Président de la commune (une des 27 communes de Casablanca en 2002⁵⁵) située en face de la mosquée confirme cette réalité : « *Comme il y a la mosquée, c'est vrai que c'est vraiment mal vu de faire de la planche ici. Avant, il y avait pas mal de surfeurs, mais depuis, il ne faut pas aller ici* »⁵⁶. La religion musulmane peut constituer, à certains égards, un frein à la pratique du surf. Le droit arabe répond à la lecture qui est faite du Coran. Certains juristes « classiques » « *s'emportent contre la fréquentation des plages par des hommes et des femmes 'nus ou presque nus'* »⁵⁷. D'autres considèrent que lors du Ramadan, « *le musulman ne peut avoir de l'eau dans la bouche pendant le jour* », il ne peut dès lors « *s'adonner à la natation pendant ce mois* ». Ailleurs, le sport est approuvé « *à condition qu'il ne détourne pas du devoir religieux* » et, pour les plus « austères », « *ce qui est interdit se limite à ce qui écarte de la voie de Dieu* »⁵⁸. Ces différentes lectures du Coran envisagent la pratique du sport ou les usages de la plage de manière restrictive. De nombreux interdits d'ordre religieux sont sous-jacent et, bien que ce type de perception ne soit pas hégémonique au Maroc, il existe et peut en conséquence avoir des répercussions sur la pratique du surf.

Par ailleurs, la mer représente encore bien souvent dans les catégories de pensée des « anciens » le danger tel qu'il était plus ou moins à l'œuvre en France il y a quelques décennies⁵⁹. Le chef d'arrondissement de la médina de Rabat, né à Casablanca et ayant toujours habité près de la mer, pense que celle-ci a représenté et représente encore parfois une menace pour l'individu : « *C'est une question de mentalité, la mer représente pour les marocains le danger, c'est quelque chose à l'écart. Historiquement, la mer, c'est les attaques des envahisseurs : la côte est plutôt considérée comme une frontière qu'il est hasardeux de passer, d'où les citadelles, les grandes murailles dans les villes anciennes. Moi, je me souviens que mon père était obligé d'aller nager le matin très tôt à six heures pour que*

⁵³ A l'inverse d'Agadir notamment, où, à grand renfort de publicité, la mer et les « loisirs nautiques » inhérents sont prédominants.

⁵⁴ Extrait d'entretien effectué en juillet 2002.

⁵⁵ Jusqu'en 2003, les grandes villes du Royaume, dont Casablanca, étaient divisées en plusieurs communes. Depuis les élections municipales de septembre 2003, une seule commune correspond à une même ville, quelque soit sa taille.

⁵⁶ Entretien effectué dans le bureau d'un président de commune de Casablanca, juillet 2002.

⁵⁷ Sami ABU-SAHLIEH, 2004. « Limites du sport en droit musulman et arabe », *Confluences*, n°20, pp.93-112.

⁵⁸ Sami ABU-SAHLIEH, art.cit.

⁵⁹ La manière dont le littoral est mis en exergue, à des fins touristiques, est révélatrice de cette évolution des mentalités. Par exemple, Les vagues (et le danger symbolique ou réel qu'elles représentent) sont souvent absentes des dépliants des communes du Pays Basque dans les années 1960, à l'inverse des documents récentes où les vagues et le surf sont de véritables outils de marketing territorial (GUIBERT Christophe, 2006. *Op.cit.*).

personne ne le voit. Et quand il rentrait, mon grand-père lui léchait les poignets pour savoir s'il y avait du sel ! Il n'avait pas intérêt à se faire remarquer ! »⁶⁰

b- Un espace physique à l'encontre des « loisirs nautiques »

Alors que la pratique sportive devient peu à peu une demande de la population urbaine⁶¹ et ce malgré les plus forts taux de chômage, les « sports nautiques » ne sont pas en phase avec les principaux bassins de population et ce pour une raison d'ordre historique. Les grandes villes du littoral atlantique entretiennent avec la mer une relation difficile eu égard au passé problématique du Maroc comme l'atteste l'architecture des fronts de mer. Le cas des cités anciennes de Rabat et de Salé est significatif. Les routes côtières sont longées par les médinas, quartiers pauvres des villes, bidonvilles, forteresses, égouts et autres cimetières de tailles démesurées comme en attestent les photographies ci-dessous. Autrement dit, l'attrait touristique des villes impériales du littoral se réalise plutôt dans les médinas puis les nouveaux centres urbains qui ne donnent pas sur la mer.

Rabat : un cas révélateur de l'antinomie « ville – océan »

Les photographies prises par nos soins en août 2003 témoignent du contraste avec la plupart des littoraux français. Elles révèlent une situation extrême mais pas isolée pour autant au Maroc. Les images 1 à 3 montrent le peu d'aménagement existant le long de la route côtière ainsi que le type d'habitation rencontré (réservé aux classes sociales très défavorisées). Sur les photographies 4 et 5, les murailles longeant la mer cachent les vastes cimetières musulmans de Rabat (4) et de Salé (5), commune située sur la rive sud de l'oued Bou Regreg. Enfin, l'image 6 dévoile au fond à gauche le cimetière de Rabat et, sur la droite l'unique plage de Rabat au pied d'une ancienne prison et d'un quartier soi-disant peu fréquentable pour les touristes européens d'après le propos tenu dans l'édition 2003 d'un guide touristique français à grand tirage. Aucun parking n'existe à proximité de cette plage ajoutant à la difficulté d'accès, ni aucun lieu de restauration.



1



2

⁶⁰ Entretien effectué en juillet 2002 à Rabat, sur la terrasse de l'Oudaya Surf Club de Rabat.

⁶¹ *Les indicateurs sociaux 2000*, Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Rabat, 2001.



3



4



5



6

Seuls quelques nouveaux aménagements tentent peu à peu de pallier à cet état de fait dans des villes plus touristiques comme Agadir et Essaouira puis quelques quartiers de Casablanca. L'aménagement de la zone côtière de Casablanca ne semble pas orienté toutefois vers un accès « pour tous » aux loisirs estivaux. Du nord au sud de la ville sur plusieurs kilomètres se situent respectivement le port industriel, la gare, la mosquée Hassan II puis les plages privées où les hôtels luxueux et les centres de loisirs s'approprient les espaces en limitant les accès. La plupart des Casablancais et *a fortiori* les surfeurs doivent utiliser les transports en commun – ce qui semble peu ergonomique avec une planche de surf – ou leur propre véhicule pour accéder aux plages à plusieurs kilomètres vers le sud. Le déplacement à pied est exclu : une dizaine de kilomètres isole les plages accessibles du centre-ville et des principales zones d'habitation. Le littoral casablancais est finalement, hormis au sud, un espace socialement réservé : les clubs de plage, réservés à une clientèle aisée, se sont approprié l'ensemble des plages de la Corniche de Casablanca. Devenues privées, les plages ne sont pas accessibles aux surfeurs, sauf s'ils déboursent cinquante dirhams (environ cinq euros) par personne pour atteindre les vagues. L'accès gratuit à la plage, même sans rester dans l'enceinte des clubs, est formellement interdit. Les barbelés, autour de chaque club, rendent impossible toute tentative de passage. Outre une frontière physique, la frontière symbolique est renforcée. Les installations de luxe proposées dans le club contribuent à différencier socialement ceux qui y vont de ceux qui regardent, de loin, sur le remblai. Le club Miami Plage s'inscrit pleinement dans cette définition du luxe selon cet article de *Maroc-Hebdo* : « *Ce club s'adresse particulièrement à la fine fleur de Casablanca, hommes et femmes d'affaires, cadres supérieurs, décideurs, professions libérales, désireux de se déstresser après de longues journées de travail et même de navettes. Ces lieux où la relaxation est reine disposent d'une piscine couverte exceptionnelle où sont dispensés des cours de natation et d'aquagym et également de rééducation avec 4 moniteurs maîtres en la matière, 2 salles de gymnastique, 2 salles de musculation dotées de matériel des plus performants, 1 salle de cardio-training, 2 courts de squash avec un sol répondant aux normes internationales et une salle omnisports. Le club est également doté d'un restaurant où le chef*

cuisinier propose chaque jour une carte variée de mets diététiques. Le club dispose aussi de saunas, de douches, d'une salle de détente et d'un jacuzzi. Sans équivoque, M. Gentar tranche quand il a vu notre étonnement des prix affichés, 2000 Dirhams [182 euros] par mois par personne, mais 12 000 [1090 euros] seulement (sic) pour une inscription annuelle : "C'est un club fait pour les gens aisés. C'est le seul à Casablanca. Plusieurs personnalités marocaines et étrangères fréquentent le club. Il faut bien satisfaire cette clientèle!" »⁶²

Il existe pourtant quelques rares cas où les choix des élus sont inverses, où des actions concrètes sont proposées à l'égard du développement du surf. L'explication de ces politiques différenciées réside dans la prise en compte des conduites et dispositions des élus dans le champ politique marocain, monarchie parlementaire. Les élus locaux marocains ne sont pas libérés de la contrainte politique liée au régime, inconsciemment acceptée et incontestablement incorporée.

IV- L'imposition diffuse du goût royal et usages politiques locaux

a- Système politique et exercice du pouvoir au Maroc

Deux principes régissant le système politique marocain sont révélateurs de stratégies politiques singulières de la part d'élus marocains en direction du surf. Le système politique marocain est premièrement une monarchie de droit divin. Il est possible de rendre compte de la permanence de cette forme d'exercice du pouvoir à travers plusieurs justifications, lesquelles peuvent être assimilées à de véritables croyances populaires. C'est donc par « *décret divin* »⁶³ que le souverain règne sur son peuple, le roi est en effet le continuateur d'une lignée qui remonte jusqu'au Prophète. Malgré plusieurs constitutions légitimant le système parlementaire depuis l'indépendance de mars 1956, l'initiative demeure en dernier recours de droit divin, « *entre les mains du souverain, commandeur des croyants* »⁶⁴. Cette configuration politique est complétée, dans un second aspect, d'un acte d'allégeance du peuple marocain envers le roi, renouvelé chaque année lors de grandes fêtes religieuses. L'allégeance conforte le roi dans sa position indiscutable en ce sens que s'opposer à lui enfreint la loi divine et désacralise une figure de piété islamique.

Les fondements du pouvoir du monarque reposent sur d'autres éléments fondateurs de la légitimité royale en direction du champ politique. Il existe effectivement « *un appareil de coercition à la dévotion* »⁶⁵ du roi assuré en direction de la société civile et plus précisément des élus locaux où le consentement est de mise. Fidélité et dévouement au roi et à la monarchie sont l'ossature première ou le paradigme culturel de toute carrière politique à quelque niveau que ce soit. L'article 5 du Dahir de 1976 fixe des principes symboliquement lourds de conséquences dans l'exercice de la domination et du pouvoir – au sens de Max Weber⁶⁶ – : « *la fonction du premier citoyen est solennisée par "Dahir qui l'investie de la confiance du Souverain et le munit de ses recommandations"* »⁶⁷.

b- Geste royal et intérêt politique

⁶² « Miami a la côte » *Maroc-Hebdo*, 17 juillet 2002.

⁶³ HAMMOUDI Abdellah, 2001. *Maîtres et disciples, Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes. Essai d'anthropologie politique*, Toubkal, Casablanca.

⁶⁴ HAMMOUDI Abdellah. *Op.cit.*

⁶⁵ HAMMOUDI Abdellah. *Op.cit.*

⁶⁶ WEBER Max, 1995 [1971]. *Economie et société, Les catégories de la sociologie*, Tome 1, Paris, Plon.

⁶⁷ Ouazzani Abdellah el, *La gestion municipale au Maroc*, Mohammédia, Maroc, 1982, p.36.

La ville de Rabat possède le club de surf (près de 200 membres) le plus « somptueux »⁶⁸ du Royaume dont nombre de dirigeants français pourraient envier les installations. L'Oudaya Surf Club de Rabat (OSCR) a été financé par les « deniers royaux » sur une volonté royale. Situé sur la corniche de la capitale, le bâtiment rompt catégoriquement avec l'architecture traditionnelle, les cimetières qui bordent la route côtière et la médina qui se situe à quelques dizaines de mètres. Le club de surf est en quelque sorte un îlot dédié à un « sport occidental » au sein de la tradition urbaine. Un bar, en terrasse, est le lieu de rencontre des « jeunes » issus des classes favorisées de Rabat et de ses environs, pour qui l'OSCR est un espace privilégié de rencontre.

L'Oudaya Surf Club de Rabat : un club « royal »



Photographies de l'auteur, août 2003.

Passionné de jet-ski et de « sports nautiques » en général, le Roi Mohamed VI a décidé de favoriser le surf dans la capitale grâce à la réalisation de ce club dont il est le président d'honneur depuis 1999, dirigé actuellement par un proche conseiller du souverain. La position du jet-ski dans l'espace des sports au Maroc est en effet singulière depuis que Mohamed VI s'adonne régulièrement à ce sport. Surmédiatisé, la place du jet-ski dans les médias télévisés et écrits est à la hauteur du goût royal comme en attestent les encarts en première page des grands quotidiens nationaux ainsi que la longueur des articles dans les pages « Sport », qui équivalent largement ceux dédiés au football, pourtant « sport national » au Maroc. *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, dans sa livraison du 10 février 2003, après un titre en première page, propose effectivement une demi-page en quatrième de couverture consacré à « *La reprise du championnat de jet-ski* » organisé par l'Association nationale de jet-ski, « *sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI* ». Le quotidien *Libération* évoque également « *La nuit internationale du jet-ski à Rabat* »⁶⁹, sous « *le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI* ». Quand les dispositions royales facilitent les dynamiques, tout devient possible, prouvant dès lors que l'acte désintéressé ne fait pas parti, lui, des possibles. L'oued Bouregreg, le fleuve qui traverse Rabat, est en ébullition début septembre 2003 : « La nuit du Jet-ski » y est organisée. La préparation du site de compétition, en plein cœur de la capitale a nécessité plusieurs jours. Les drapeaux (présents pour toute grande occasion royale) sont installés le long du fleuve. Des projecteurs surpuissants et des gradins ont été disposés face aux lieux de pratique : la manifestation n'en n'est que plus visible et incontournable pour les habitants.

⁶⁸ Le mot « somptueux » ne peut en aucun cas signifier un jugement de valeur tant les équipements (locaux, matériels) et moyens (humains et financiers) s'excluent de fait de toute comparaison avec les autres clubs de surf du royaume.

⁶⁹ *Libération*, 4 septembre 2003.

À l'instar de la fête du jet-ski, la création de l'OSCR a été facilitée par un dynamisme politique des élus locaux, notamment ceux de la municipalité de Rabat. Miza (36 ans, « rbati »⁷⁰, sans diplôme, moniteur de surf et bodyboard) salarié et un des responsables du club royal de surf, avoue ignorer le pourquoi de ce « geste royal » : « le club a été mis en œuvre par Sa Majesté mais je n'arriverai pas à vous décrire ce geste là, c'est purement royal. C'est un geste qui est dédié au surf et au sport en général. » Affirmant que le club « a permis de faire bouger les choses au niveau des autorités locales », il qualifie les relations du club avec les élus locaux de « très bonnes », confirmant un dynamisme manifeste des élus de Rabat, « des gens motivés », en direction du surf :

« A la construction du club, ce sont les autorités de la Wilaya qui nous ont aidé. Il y a des relations de travail dans des cadres bien précis avec des gens motivés qui ont piloté le dossier.

- On peut dire que les élus sont tout à fait réceptif des enjeux que le surf est susceptible d'apporter ?

Bien-sûr, il faut présenter le projet de manière concrète, pas de bla-bla auprès des municipalités et ils nous écoutent.

- La ville de Rabat finance comment ?

Ça fait deux ans qu'on bosse ensemble et quand on organise des compets, soient locales soient nationales, ils n'hésitent pas à nous donner des aides en tout genre.

- Existe-il des stratégies des élus des communes alors, puisqu'il s'agit d'un geste royal ?

Il faut bien comprendre ce geste ici à Rabat. Ce n'est pas une sensibilisation que pour Rabat mais pour toutes les communes du Royaume. Je crois que tout le monde, aux USA, en France... chaque parti politique a des stratégies pour communiquer avec le peuple. Et c'est vrai qu'ici, un élu politique peut chercher à développer le surf pour se faire bien voir, bien-sûr ! »⁷¹

Seule la municipalité de Rabat envisage, en 2003, un développement durable du surf à travers le club local. Des subventions pour l'achat de planches et de combinaisons mais également pour organiser des compétitions ou des déplacements de compétiteurs du club sont chaque année allouées aux dirigeants par la municipalité. Désigné par la plupart des surfeurs marocains comme « le club royal », cette dénomination insiste sur le caractère immuable et quasi-sacré de l'établissement. Cet attribut, singulier à la capitale, est toutefois largement appréhendé par d'autres élus comme l'illustre le discours explicite d'un président de commune de Casablanca qui reconnaît cet état de fait :

« C'est sûr, ça c'est sûr que si le Roi pratique ce type de sport... Raison de plus, et surtout que Sa Majesté est en train de faire des clubs de sports nautiques un peu partout.

- Oui, il y a l'OSCR...

Oui, à Rabat, aussi à Agadir et il essaie de faire des points stratégiques un peu partout. C'est son sport favori et raison de plus pour que les élus, les communes s'intéressent un peu plus...

- Donc la volonté royale peut favoriser des stratégies politiques locales pour...

Oui, ça c'est sûr : il y a un jour où il y aura des budgets pour le surf ! »⁷²

Le surf peut donc devenir une ressource politique en termes de promotion sociale et politique. Un élu cherchant à développer les activités favorites du Roi a toutes les chances d'attirer l'attention sur lui, attention devenant à coup sûr payante si celle-ci est royale. D'ailleurs, l'ex-président de la FRMSB abonde en ce sens puisqu'il affirme, perplexe, que « ça s'est fait et ça pourrait se refaire pour des promotions : à travers le sport, utiliser le surf comme un petit pont. Ça a été fait à Rabat... et c'est normal de toute façon, les gens

⁷⁰ Habitant de Rabat.

⁷¹ Extrait d'entretien effectué en juillet 2002.

⁷² Entretien effectué dans le bureau du président de commune en juillet 2002.

*cherchent...euh... ça peut toujours être intéressant de se faire remarquer quoi!*⁷³ Finalement, les dispositions royales à l'égard du sport se définissent comme élément structurant de l'espace des sports marocain puis des espaces des sports locaux. Les surfeurs marocains semblent être d'ailleurs sensibles au fait que politiquement, les dispositions royales sont porteuses, à tel point que le *webmaster* de l'ex-site officiel de la Fédération marocaine de surf y expose ses vœux au roi pour la Fête du Trône⁷⁴, ou encore que le portrait du roi Mohamed VI est régulièrement brandi lors des remises de prix des compétitions où un marocain est lauréat :

« *Un marocain gagne et n'oublie pas son roi* », édition 2003 de l'*European Tour of Bodyboard* organisé à Casablanca (source : www.surfaumaroc.com).



Bien que tous les interlocuteurs politiques marocains (présidents de commune et adjoints) à qui la question de savoir si le fait de légitimer localement le surf ou le jet-ski pouvait être une ressource transférable dans le champ politique, ont répondu par l'affirmative, la majorité d'entre eux n'a pas souhaité s'étendre sur le sujet. Comme si discuter des dispositions royales et surtout de la manière dont les utiliser à des fins plus personnelles était refoulé ou dissimulé. Cela prouve néanmoins le rapport toujours ambigu des élus à la monarchie et au monarque, appuyant dès lors l'hypothèse de l'usage politique par les élus locaux du jet-ski et du surf.

Conclusion

En somme, l'espace des villes de surf marocaines ne possède pas suffisamment d'autonomie dû à son manque de structuration. Ce statut de champ peu constitué s'explique par son manque d'histoire à l'inverse du champ plus autonome des villes de surf françaises, lieu de luttes et de rapports de force à des fins d'identification territoriale. Le caractère oligarchique des champs politiques locaux marocains ne favorise pas la concurrence politique entre les individus dotés de pouvoir. Cela dit, le président de commune de Salé, près de Rabat, déclare que si les potentialités du surf en termes de tourisme et développement économique arrivaient à être reconnues par les élus, la situation pourrait déboucher sur des logiques plus concurrentielles : « *Honnêtement, les élus ne sont pas conscients de l'impact que le surf peut apporter, mais si un maire est sportif et qu'il s'intéresse... On est en phase de prise de conscience que la façade atlantique a des potentiels qu'il faut exploiter. Et il faut aider ce sport à se développer, il faut des moyens,*

⁷³ Extrait d'entretien effectué en septembre 2003.

⁷⁴ « *A l'occasion de la Fête du Trône, l'équipe de www.surfaumaroc.com ainsi que les membres de la Fédération Royale Marocaine de Surf et de Bodyboard présentent leurs vœux déférents de bonheur, de santé et de longue vie à Sa Majesté le Roi Mohammed VI* ». www.surfaumaroc.com, 2003.

il faut sensibiliser les autres communes. Parce qu'ici au Maroc, il y a une espèce de concurrence : quand une commune développe quelque chose, les autres peuvent suivre et en faire autant et ça pourrait tout à fait être le cas avec le surf. »⁷⁵

Finalement, trop autonomisés, la Fédération et les clubs arrivent difficilement à intéresser électoralement les élus locaux pour qui le surf ne constitue pas systématiquement, loin de là, un outil politique sauf si l'élu décèle une logique monarchique profitable. Aussi, à l'heure où de vastes programmes d'aménagement touristique voient le jour⁷⁶, en particulier le site de l'oued Bouregreg, entre Salé et Rabat, le surf peut contribuer à alimenter l'offre de services et de pratiques touristiques. L'Office National Marocain du Tourisme s'investi de plus en plus dans le développement de ce sport. Alors que le tourisme international lié au golf a fait ses preuves en termes de rentabilité au Maroc, le surf, dans une moindre mesure, peut se révéler comme étant une carte majeure dans le tourisme marocain de ces prochaines années. Néanmoins, le succès ne peut subvenir qu'à condition que soient mêlées les synergies, qu'elles soient associatives, économiques et bien-sûr politiques et royales.

⁷⁵ Entretien effectué en juillet 2002 au domicile du président de la commune de Salé, situé en face du palais royal. Réalisé en présence du président du club de surf local, le discours de cet élu était quelque peu angélique à l'égard du surf.

⁷⁶ Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du programme intitulé « Le tourisme : une vision, un défi, une volonté », soutenu par Mohammed VI. L'engagement qui fixe l'objectif de 10 millions de touristes par an dès 2010 constitue l'idée-force de ce dispositif stratégique.